

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision : 11.07.2022

**1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ
/ ENTREPRISE****Détails du produit****Nom commercial :** Dégraissant silicone**Numéro d'article :** 13507, 13508**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :** Aucune
autre information pertinente n'est disponible. **Secteur d'utilisation :**

SU3 Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou dans des préparations sur des sites

industriels SU21 Utilisations par les consommateurs : Ménages privés / grand public / consommateurs

SU22 Usages professionnels : Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisans)

Catégorie de produit : PC9a Revêtements et peintures, diluants, décapants pour peinture **Utilisation prévue :**Produit de finition automobile / Agent de nettoyage / Nettoyant **Fabricant/Fournisseur :**

Chamäleon GmbH

Rudolf-Diesel-Straße, 8a, 69115 Heidelberg

Allemagne

Pour plus d'informations, veuillez contacter : Département de la sécuritédes produits **Informations en cas d'urgence :** +49 70024112112 (CH)**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange Classification
selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables



danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Éléments d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement GB CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

SGH08

SGH09

Mot d'avertissement : Danger

Composants déterminants du danger pour l'étiquetage : Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % d'aromatiques **Mentions de danger :**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **Conseils de**

prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lisez attentivement et suivez toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P331 NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou prendre une douche].

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Informations Complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Caractérisation chimique : Mélanges

Description: Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
Numéro CE : 920-750-0 N° d'enregistrement : 01-2119473851-33	Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	50-100%
	Flam. Liq. 2, H225 ; Tox. asp. 1, H304 ; Tox. aquatique chronique 2, H411 ; Tox. toxique pour les organismes aquatiques secrétés par les substances toxiques secrétées par les substances ...	
Numéro CE : 919-857-5 N° d'enregistrement : 01-2119463258-33	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques	10-25%
	Flam. Liq. 3, H226 ; Tox. asp. 1, H304 ; STOT SE 3, H336	

Informations Complémentaires: Pour le libellé des phrases de danger énumérées, se référer à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Informations générales: Retirer immédiatement tout vêtement souillé par le produit. **Après**

inhalation : Apporter de l'air frais ; consulter un médecin en cas de troubles. **Après contact avec la peau** :

En général, le produit n'irrite pas la peau.

Rincer immédiatement à l'eau.

Après contact visuel :

Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. **Après ingestion** : Consultez immédiatement un médecin

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucune autre information pertinente disponible

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Mousse résistante à l'alcool

Pour des raisons de sécurité, agents extincteurs non appropriés : Jet d'eau à plein débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection : Aucune mesure particulière n'est requise.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.

Précautions environnementales :

Ne laissez pas le produit atteindre les égouts ou tout cours d'eau.

Informez les autorités compétentes en cas d'infiltration dans les cours d'eau ou les égouts. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure). Éliminer le matériau contaminé comme déchet conformément au point 13.

Assurer une ventilation adéquate.

Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger Tenir à l'abri de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du lieu de travail. Éviter la formation d'aérosols.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Se protéger des charges électrostatiques.

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Stockage :

Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit frais.

Informations sur le stockage dans un entrepôt commun : Conserver à l'écart des denrées alimentaires.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage :

Garder le récipient hermétiquement fermé.

Conserver dans un endroit frais et sec, dans des récipients bien fermés.

Classe de stockage : 3

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**Paramètres de contrôle**

Informations complémentaires sur la conception des installations techniques : Aucune autre donnée ; voir point 7.

Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :

Le produit ne contient aucune quantité pertinente de matériaux présentant des valeurs critiques devant être surveillées sur le lieu de travail.

Informations Complémentaires : Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition**Équipement de protection individuelle : Mesures générales de**

protection et d'hygiène : Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. **Protection respiratoire :**

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains :

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation.

Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile, NBR

Épaisseur recommandée du matériau : $\geq 0,4$ mm

Le choix des gants adaptés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Temps de percée du matériau du gant : Valeur pour la perméation : Niveau ≤ 3 **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les caractéristiques physiques de base et les informations générales	propriétés chimiques
Apparence:	
Formulaire:	Fluide
Couleur:	Selon les spécifications du produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non déterminé.
valeur du pH :	Non déterminé.
Changement de condition	
Point de fusion/point de congélation : Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	Indéterminé. 100-140 °C
Point d'éclair:	- 8 °C (DIN 53213)
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable.
Température d'inflammation :	240 °C (DIN 51794)
Température de décomposition :	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges air/vapeur explosifs est possible.
Limites d'explosion :	
Inférieur:	0,9 % vol.
Supérieur:	8 Vol %
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Densité à 20°C :	0,743 g/cm ³ (DIN 53217)
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur	Non déterminé.
Taux d'évaporation	Non déterminé.
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau :	Non miscible ou difficile à mélanger.
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 20 °C :	11 s (DIN 53211/4)
Teneur en solvant :	
COV (CE)	100,00 %
Teneur en solides (% en poids) :	0,0 %
Autres informations :	Aucune autre information pertinente n'est disponible.

■ 10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications. **Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune réaction dangereuse connue. **Conditions à éviter** : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Matériaux incompatibles** : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Produits de décomposition dangereux** : Monoxyde de carbone

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Effet irritant primaire** :

Corrosion/irritation cutanée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques complémentaires :

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Mutagénicité sur les cellules germinales :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Cancérogénicité** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Toxicité pour la reproduction** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **STOT - exposition unique** :

Peut provoquer somnolence ou étourdissements.

STOT - exposition répétée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration :

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Persistance et**

dégradabilité : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Potentiel de**

bioaccumulation : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Mobilité dans le sol** :

Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Effets écotoxiques** :

Remarque : Toxique pour les poissons **Informations écologiques complémentaires** :

Notes générales :

Classe de danger pour l'eau 2 (règlement allemand) : dangereux pour l'eau
Ne pas laisser le produit pénétrer dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.
Danger pour l'eau potable en cas de fuite, même en petites quantités, dans le sol.
Également toxique pour les poissons et le plancton présents dans les plans d'eau.
Toxique pour les organismes aquatiques.

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

Autres effets indésirables : Aucune autre information pertinente n'est disponible.**13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION****Méthodes de traitement des****déchets Recommandation**

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Emballage non nettoyé :**Recommandation:** L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.**14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS****Numéro ONU**

ADR, IMDG, IATA

UN3295

Nom d'expédition des Nations

Unies ADR

UN3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, NSA,
HYDROCARBURES DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, NSA (Hydrocarbures,
C7-C9), POLLUANT MARIN
HYDROCARBURES LIQUIDES, NSA

IMDG

IATA

Classe(s) de danger pour le transport

ADR



CHAMALEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

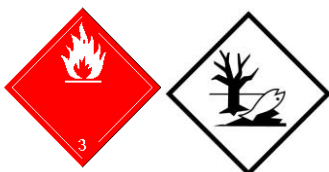
CHAMALEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

Classe 3 (F1) Liquides inflammables. 3

Étiquette

IMDG



Classe

3 Liquides inflammables.

Étiquette

3

IATA



Classe

3 Liquides inflammables.

Étiquette

3

Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

II

Risques environnementaux :

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement :

Hydrocarbures, C7-C9

Polluant marin :

Oui

Symbole (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR) :

Symbole (poisson et arbre)

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 33

Numéro EMS :

FE, SD

Catégorie de rangement :

B

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Transport/Informations complémentaires :

ADR

Quantités limitées (LQ) :

1L

Catégorie de transport :

2

Code de restriction du tunnel :

D/E

IMDG

Quantités limitées (LQ)

1L

« Règlement type » de l'ONU :

UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, NSA, 3, II,
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Catégorie Seveso

E2 Dangereux pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur 200 t

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur 500 t

Réglementations nationales :

Classification supplémentaire selon le Décret sur les matières dangereuses, Annexe II :

Classe	Part en %
Corée du Nord	50-100

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme. **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification du mélange est généralement basée sur la méthode de calcul utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Abréviations et acronymes :

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (European

CHAMÄLEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMÄLEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

■ Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route) IMDG :
Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA : Association du transport aérien international
SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS :
Liste européenne des substances chimiques notifiées
CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) COV :
Composés organiques volatils (États-Unis, UE)
PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique vPvB :
Très Persistant et Très Bioaccumulable Flam. Liq. 2 :
Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3 :
Liquides inflammables – Catégorie 3
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 2

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des conseils en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne constituent en aucun cas une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.